

POUR UNE ANNÉE PLUS CHAUDE EN JOIES ET EN ACTIONS

38°C enregistrés à Uccle cet été et 17°C à la Saint-Sylvestre pour terminer l'année en « douceur ». Record absolu ! Quel suspense en ce début de décennie. Les températures étaient optimales pour hisser 2022 dans le top des années les plus chaudes. Les théories climato-sceptiques, avisées ou non, nous rassurent toujours dans l'absolu : « N'ayez crainte, des périodes plus antérieures dans l'histoire de notre planète furent tout aussi chaudes... ». C'est vrai, il est parfois nécessaire de détendre l'atmosphère à défaut d'accepter certaines réalités. Fichtre !

La question qui me taraude en ce début d'année est la suivante : « L'espoir fait-il vivre et peut-il seulement nous mobiliser ? » On sait que la « maladie » d'un discours présidentiel peut gommer plusieurs décennies de rapports scientifiques sur la crise environnementale en cours. Emmanuel Macron en souhaitant ses bons vœux aux français-es s'étonne : « Qui aurait pu prédire la crise climatique aux effets spectaculaires encore cet été en France » ? Vous avalerez bien quelques coulevres pour la nouvelle année et le GIEC reprendra une lueur de désespoir ! Ces « maladies » répétées ne brisent-elles pas nos espoirs ? Quelle importance faut-il dès lors leur consacrer ? La question reste ouverte.

Que dire aussi de ces notes d'espoir qui clôturent les reportages relatifs au climat en fin de journal télévisé ? Je vous en donne volontiers une caricature : « Il y aurait une mutation chez certains ours polaires qui feraient qu'ils toléreraient un peu mieux le chaud ! Qui sait ? L'ours polaire a peut-être encore de longs siècles devant lui ». Bref, des verbes conjugués au conditionnel et des mots vaillamment choisis pour parler dans les faits de l'extinction d'une espèce. S'agit-il d'une forme de complaisance qui s'installe par accoutumance ou de réels espoirs ?

Ne commençons pas pour autant cette nouvelle année de manière pessimiste. Réjouissons-nous plutôt de la part grandissante de citoyen-nes conscient-es des enjeux environnementaux qui

s'impliquent collectivement dans des luttes sociales et environnementales.

Pour Juliette Rousseau, autrice, journaliste et militante, si le cynisme comme l'optimisme nous permettent de survivre sans nous taper la tête contre les murs, il est possible que ni l'un ni l'autre ne nous soient utiles ou efficaces. Dans un article publié dans la revue Socialter¹, elle cite également l'essayiste Rebecca Solnit : « L'espoir n'est pas un billet de loterie que l'on puisse serrer au creux de sa main, affalé dans son fauteuil et se disant qu'on a bien de la chance : c'est plutôt une hache pour défoncer la porte en cas d'urgence, et c'est encore l'espoir qui vous fera franchir cette porte, car toute votre énergie ne sera pas de trop pour détourner l'avenir d'une guerre sans fin, de la destruction de la planète ou de l'écrasement des pauvres et des marginaux. L'espoir c'est de dire qu'un autre monde est possible – mais non pas garanti. Sans l'espoir pour appeler à l'action, l'action est impossible ».

Dans sa conclusion, Juliette Rousseau nous invite à chercher de quoi stimuler l'espoir, actionner la joie et se mettre en mouvement. Elle insiste sur le besoin d'agir ensemble. Parce qu'en réalité, plus les crises s'aggravent, plus nous avons besoin les uns des autres : « Nous avons besoin de retisser des territoires où nous vivons à partir de dynamiques ancrées, relationnelles, partagées c'est-à-dire de les re-politiser au sens profond du terme ». Si la liste des changements à apporter à notre monde abîmé est longue, « l'état du monde et la dissonance insupportable dans laquelle il nous faudrait continuer d'habiter sont les meilleures conditions pour changer radicalement nos vies et façonner, collectivement, des existences autrement plus puissantes, attachées et pleines de sens que celles que nous avons menées jusque-là ».

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année remplie de cet espoir, de joies et d'actions !

Pour l'équipe du CIEP
Antonin THOMAS, animateur

P. 1

Éditorial

P. 2-3

En bref dans nos organisations

P. 4-5

Faisons connaissance avec...
Peggy Lallemand des Équipes Populaires

P. 6-7-8

Dossier :
« Statut de cohabitant-e, 100% perdant-e »
une campagne CIEP-MOC-PAC

¹ Juliette Rousseau (2022) in Socialter : La joie malgré nos défaites N°52 – Dossier : Stimuler l'espoir. pp.38-39

EN BREF DANS NOS ORGANISATIONS

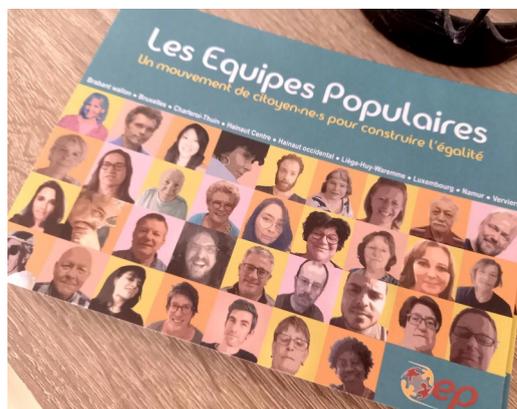
DES NOUVELLES DES EQUIPES POPULAIRES LUXEMBOURG

Après un passage de plusieurs années à Libramont, les Équipes Populaires Luxembourg ont pris le chemin d'une autre contrée. C'est à Marche-en-Famenne que désormais leurs valises se sont posées. Notez leur nouvelle adresse : 26a rue Victor Libert (à côté de la poste).

Les Équipes Populaires restent cependant actives sur toute la province comme un mouvement de citoyen-nés pour construire l'égalité. Elles sont donc heureuses de vous accueillir dans leurs nouveaux locaux, pour continuer à travailler ensemble, avec les gens, à partir des réalités et des vécus, dans le cadre de valeurs fondamentales partagées.

Une nouvelle adresse mais aussi et surtout beaucoup de nouveaux projets. Au programme : soirée citoyenne tout public, atelier autour de la sécurité sociale alimentaire, justice migratoire et accompagnement, groupe logement et énergie, ateliers de créations citoyennes, ciné-débat et balades thématiques sont une ébauche des activités que les EP Lux vous proposent dès ce début d'année 2023.

N'hésitez pas à consulter le site internet www.equipespopulaires.be pour trouver toutes les informations générales, mais aussi les outils, les études thématiques et les revues publiées par les EP. Pour les activités organisées en Luxembourg, rendez-vous sur la page Facebook : www.facebook.com/equipespopulairesluxembourg



LA CSC LUXEMBOURG EN ACTION !

Manifestation en front commun le 14/02/2023

La CSC s'allie à la FGTB pour une manifestation locale le 14 février prochain à Marche-en-Famenne, dès 10h30.

Nous revendiquons :

- Une fiscalité juste.
- L'énergie moins chère.
- Le maintien de l'indexation automatique des salaires.
- Des services publics mieux financés.

Journée internationale des droits des femmes le 8/03/2023

La CSC Luxembourg sera présente sur le terrain, à Arlon, le 8 mars prochain dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes.



Nous allons à la rencontre des citoyens pour échanger et débattre sur les inégalités hommes-femmes. Le temps d'une journée, inversons les rôles ! L'animation se veut ludique : les hommes déguisés en femmes et vice versa !

Pour plus d'infos : eventslux@acv-csc.be



Le mois est trop long pour nos salaires!

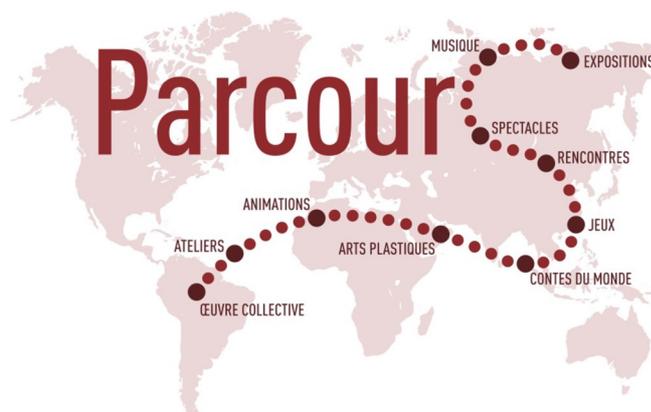
Tant que les réponses ne suffiront pas, nous n'arrêterons pas!




UN APRÈS-MIDI FESTIF AUTOUR DES PARCOURS DE VIE LE 18 MARS À ARLON

Le samedi 18 mars 2023, une dizaine d'associations de la province de Luxembourg, dont le Ciep Luxembourg, se réunissent pour un après-midi convivial sur le thème des Parcours à la Maison de la Culture d'Arlon.

Les médias et la société peuvent renvoyer une image négative des parcours qui sortent de l'ordinaire. L'objectif de la journée est de souligner la richesse de la multiculturalité et de la diversité. Alors, seuls ou en famille, adultes, adolescents, enfants, vous êtes attendus pour partager vos Parcours de vie et aller à la rencontre des autres dans leur diversité et dans leur singularité.



PROGRAMME

SPECTACLE

Une exposition-spectacle inventive, interactive et presque magique qui permet de s'interroger ensemble et en toute convivialité sur les questions de l'accueil et du vivre ensemble.

Par Emmanuel Guillaume

EXPO « TOUR DU MONDE EN 80 MOTS »

Une activité pour voyager mais aussi pour réfléchir aux stéréotypes sur les nationalités.

Par l'atelier de Créations Artistiques

EXPO « DANS LE MÊME BATEAU »

En 2015, la mort d'Aylan a suscité une vive émotion et interpellé l'opinion publique. Depuis, les tragédies se poursuivent. Cette installation a pour objectif d'interroger les opinions et de susciter l'échange citoyen sur le thème de la migration.

Par la COLUXAM

EXPO « CHAPRUSHKA »

Cette exposition invite à la découverte des différentes langues présentes sur le territoire de la Ville d'Aubange.

Créations de l'école de devoirs Eskapi et l'ASBL Les poussins

ANIMATION « JENGA GÉANT – FAISONS TOMBER LES MURS »

Venez réfléchir aux enjeux migratoires, à la réalité du parcours des migrants et plus particulièrement aux conséquences de la fermeture des frontières.

Par le Centre d'Action Laïque Luxembourg

EXPO « LES MOTS FRANÇAIS D'ORIGINE ARABE »

Qu'y a-t-il de commun entre un abricot, un baldaquin, un divan ou une girafe ? Leur(s) origine(s) arabe(s) !

Par la Bibliothèque communale d'Arlon

ATELIER SLAM

Un après-midi d'écriture slam autour de la thématique des Parcours en compagnie de l'auteure Jacinthe Mazzocchetti.

À partir de 15 ans - Réservation obligatoire

EXPO « À TRAVERS NOS YEUX »

Les candidats réfugiés posent leur regard sur la vie en Belgique. Des histoires, des rencontres et expériences reproduites visuellement par et avec Saïd, Tareen, Nasrullah, Youssef, Abdourahaman, Simone et des actrices de terrain.

SAVEURS « RECETTES DU MONDE »

Le PCS, le Centre Visages du Monde de Stockem et leurs participant-es ont lancé le projet de cuisiner des desserts du monde qui seront proposés lors de l'après-midi Parcours.

ANIMATION « MARCHÉ DES PRIVILÈGES »

L'activité permet de se rendre compte des privilèges et des discriminations que certain-es citoyen-es pourraient subir dans un régime dirigé par des partis défendant une droite dure.

Par un collectif d'associations

ANIMATION « 5 JEUX DU MONDE »

S'amuser tout en découvrant les jeux des 5 continents et en partageant les cultures comme une richesse.

Par la Bibliothèque communale d'Arlon

PARCOURS D'OBSTACLES

Si tu l'oses, viens affronter notre parcours semé d'embûches !

Par le PCS - pour les enfants de 7 à 12 ans

JEU « VOYAGE AU PARADIS »

Un jeu qui donne la parole aux exilé-es pour témoigner de la complexité et des difficultés qui jalonnent leur parcours.

Par le CRILUX

FAISONS CONNAISSANCE AVEC ...

PEGGY LALLEMAND

QUELQUES MOTS SUR TON PARCOURS PROFESSIONNEL

De mes 20 à 30 ans, j'étais sous le statut d'artiste, j'avais fait l'académie des Beaux-Arts. J'étais chanteuse, interprète et peintre. J'ai arrêté parce que je ne gagnais pas ma vie correctement. J'ai alors suivi une formation en Arts et décoration au sein de la Trêve, centre d'insertion socio-professionnelle. Ensuite, j'ai été accompagnée par une couveuse d'entreprise pour monter un atelier créatif et de décoration d'intérieur. Mais ça n'a pas fonctionné ; j'ai besoin de structures, de balises et d'une hiérarchie pour me guider et pour laisser parler ma créativité. Puis, j'ai travaillé comme vendeuse en décoration-art de la table mais ça s'est mal passé. J'ai fait un burn out. Ensuite, j'ai suivi une formation d'orientation organisée par l'asbl Mode d'emploi. Au terme de la formation, les formatrices ont estimé que j'avais un profil pour travailler dans le secteur social, mais je n'y croyais pas. Après 6 mois de réflexion, j'ai changé d'avis et après une négociation avec mes croyances, je me suis dit : « Je vais devenir un virus qui rentre dans le système pour le changer ». Je reprends des études comme éducatrice spécialisée et à partir de cet instant tout devient congruent pour moi. Je me dirige vers l'enseignement mais l'esprit de compétition ne me convient pas. Je postule alors à une offre d'emploi des Équipes Populaires (EP).

C'EST QUOI LES ÉQUIPES POPULAIRES AUJOURD'HUI ? COMMENT ONT-ELLES ÉVOLUÉ ?

Le rôle des Équipes Populaires c'est de créer des mouvements de citoyen·nes. Ma mission, c'est d'accompagner des groupes, de leur apporter la logistique et de répondre à leurs besoins de ressources. Mon rôle c'est d'écouter les citoyen·nes et de les fédérer s'ils et elles le souhaitent. Nous sommes des outils de leurs projets, facilitateurs, leviers... Mes « employeurs », ce sont les citoyen·nes. Nous allons vers les gens, nous faisons pas mal de récoltes de paroles. Traditionnellement, ce sont surtout les personnes vieillissantes qui viennent vers nous. Nous travaillons également avec les plus jeunes mais c'est nous qui devons aller vers eux. Pour faciliter ces rencontres, par exemple, nous avons développé le projet de la « Pop'mobile » : un café citoyen qui va tourner dans tous les villages de l'entité de Marche.



Animatrice aux Équipes Populaires Luxembourg



☎ 0472/73 79 18

✉ lallemand@equipespopulaires.be

L'ADN des EP c'est la lutte pour une égalité des droits pour toutes et tous. Ça ne remet pas totalement en question le système, c'est réactualiser nos droits, nos esprits critiques, la vigilance de ce vers quoi nous tendons et en débattre grâce à l'intelligence collective. L'ADN, ce sont les gens ! Sans les gens, les EP n'existent pas.

QUELLES SONT TES OBSERVATIONS SUR CE QUE NOUS VIVONS AUJOURD'HUI ?

J'émetts l'hypothèse que nous tendons vers un état d'anomie, où les individus perdent confiance dans le système, dans la politique, l'économie, le médical, le juridique et envers les dirigeant·es. Cela est désorientant et j'ai peur de l'entre-soi. Cet état d'anomie amène un état dépressif. Dans le public rencontré, on constate un désintéressement envers le politique et la notion de groupe. C'est l'entre-soi, c'est le « moi » qui prévaut ! On a perdu le sens du collectif. Je ressens très fort aussi le manque de légitimité du côté des personnes rencontrées qui se disent : « Je ne suis rien, je ne produis rien, je suis dépendant·e du système d'accompagnement économique et je ne suis pas légitime ». Certaines estiment elles-mêmes qu'elles n'en valent pas la peine, elles se trouvent indignes de participer à la vie, d'avoir un avis sur la cité. Ils sont en survie ! C'est complexe de comprendre notre société. Ça demande aux citoyen·nes beaucoup d'efforts pour rentrer dans une démarche de compréhension de notre système. Pour les faire entrer dans les groupes, il faut réveiller l'émotion et l'investissement personnel. Pour cela, j'intègre beaucoup d'informations que je vulgarise.

DE QUELLE MARGE DE MANŒVRE DISPOSENT LES EP POUR FAIRE BOUGER LES LIGNES ?

Au sein des EP, on est entendu et écouté. Il y a beaucoup de remises en question très saines et selon moi, il faut recréer, inventer un fonctionnement pour interpeller le public. Il faut sortir de notre paradigme fonctionnel, réécrire notre rapport de soutien aux citoyen·nes. Nous devons aller vers elles et eux. Faire des appels via des pubs, de la visibilité ... je n'y crois plus trop. Les gens font de « l'infobésité » ! Nous voyons des pubs partout ! Ce mode de communication ne convient plus, il faut rencontrer physiquement les gens, mettre des bottes et traverser les chemins qu'ils ont traversés eux-mêmes.



Balade citoyenne « Décrypter collectivement sur l'écologie populaire »

EN QUOI LE TRAVAIL DES ÉQUIPES POPULAIRES EST-IL POLITIQUE ?

Tout est politique ! Dans toute animation que l'on fait, on dépose des réalités et on développe l'esprit critique. Les gens en font ce qu'ils veulent. Si je fais une animation sur l'alimentation, c'est politique ! S'habiller, se

déplacer... c'est politique. Tout est systémique ! Nous portons aussi des revendications au niveau politique, c'est le président qui porte les messages du collectif et les constats au niveau national.

« PEGGY REMET LE PRIX... »

• DU LIVRE MARQUANT :

L'Alchimiste de Paulo Coelho

« Il nous invite à oser rêver. Car la possibilité de réaliser un rêve, c'est ce qui donne du sens à notre vie ». C'est mon choix parce que mon parcours est dingue. Je suis partie avec des intentions de changer le monde par le biais artistique. Après, j'ai fait un grand parcours pour revenir à la place originale mais en termes d'actions plutôt que d'expression.

• DU FILM MARQUANT :

« Interstellar » le film de science-fiction de Christopher Nolan

C'est un film d'une projection de notre société où le producteur, qui à mon avis a lu le rapport Meadows, fait le constat qu'il ne reste plus grand-chose à manger, que l'air est irrespirable... Il faut alors trouver une alternative et ce moyen vient du ciel. C'est un film complexe qui demande à voir la vie sous un angle différent du sien. Il y a les notions de choix, du mensonge, de la survie... Au final, la conclusion, pour moi, suivre son cœur.

• DE LA RENCONTRE MARQUANTE :

J'aurais pu parler d'Arthur Keller, de Aurélien Barreau, Jean-Marc Jancovici, Bruno Latour..., de ces spécialistes qui sont de grands esprits. Mais, en tant que membre des EP, proche du terrain, j'ai envie de parler des personnes que je connais réellement :

Antonin, Martin, Thérèse ou Jean-François du Ciep ; Elise et son équipe de Vie Féminine ; mes collègues des Equipes Populaires, les animatrices de Nature attitude... Je suis stupéfaite par cette motivation, cet esprit critique aiguisé. C'est elles et eux qui me marquent et me nourrissent !



QUELS SONT LES PROJETS DES EP EN LUXEMBOURG ?

Dans les projets à long terme, il y a la « Pop'mobile », un véhicule qui nous permet d'aller vers les citoyen·nes et d'engager des échanges, des débats dont ils ou elles apportent des thématiques qui seront débattues, pour ensuite rentrer en action sur leurs territoires directs. Puis nous avons le projet sur la Sécurité Sociale de l'alimentation, qui consiste à fédérer les acteur·rices de la fourche à la fourchette. À court terme, il y a « l'arpentage », une méthode collective de lecture de textes qui « dédramatisent » la lecture d'ouvrages qui peuvent être considérés comme compliqués ; ils permettent l'expression d'avis, d'étude de contenus ...

Nous proposons également des ciné-débats, le prochain s'intéressera aux « ZUT », les Zones Urgentes à Transformer. Il constituera peut-être la première balise pour rassembler un groupe de réflexion et d'interpellation politique. On va également lancer l'activité « On ne paiera pas » ; pour cela, on va composer un guichet de citoyen·nes qui aideront d'autres citoyen·nes. Dans ce cas-ci, le groupe « expert » est très à l'aise avec les factures et recours sur l'énergie. On va travailler la question du statut de cohabitant·e à partir de ce que nous avons appelé « l'appel à témoins » pour récolter la parole des gens et la faire remonter aux politiques. Il y a aussi les histoires digitales : des capsules vidéo qui associent des photos, des dessins et l'histoire audio de leurs auteur·rices. Ce procédé leur permet de « se raconter, se questionner, d'ouvrir des débats de société... ». Beaucoup d'activités sont en gestation mais nous ne sommes que deux pour toute la province du Luxembourg. Ce n'est pas le manque de motivation qui nous freine mais nous devons rationaliser nos activités afin d'être les plus pertinentes dans le cadre de l'éducation permanente.

Interview : Marie-Christine Dewez

« STATUT DE COHABITANT·E, 100% PERDANT·E » UNE CAMPAGNE CIEP-MOC-PAC

Vous n'êtes sans doute pas passé·e à côté, que ce soit parce que vous suivez l'actualité ou parce que vous êtes vous-même directement concerné·e. C'est la revendication sociale la plus médiatisée en ce moment : « Il faut supprimer le statut de cohabitant·e. » Voyons ensemble pourquoi le MOC s'associe à PAC (Présence et Action Culturelle) pour faire campagne sur ce sujet complexe, au carrefour de tant de luttes sociales et progressistes.

QU'EST-CE QUE LE STATUT DE COHABITANT ?

Levons d'emblée une confusion possible : le statut de cohabitant·e dont nous parlons n'est pas l'état civil de cohabitation légale¹. Il s'agit d'un statut s'appliquant à toute personne bénéficiaire d'allocations sociales (provenant de la sécurité sociale ou de l'aide sociale²) ET cohabitant³ avec au moins une autre personne disposant d'un revenu, quel que soit le lien de parenté ou de conjugalité. La conséquence de se voir attribuer ce statut est une diminution substantielle du montant des allocations perçues, par rapport au montant attribué à une personne vivant seule, isolée.

« Cette vision est désormais dépassée et ne correspond absolument pas aux nouvelles structures familiales »

Historiquement, notre système de sécurité sociale repose sur un modèle familialiste, qui postule que les revenus

de remplacement (chômage, mutuelle, etc.) doivent être modulés en fonction de la situation familiale. L'idée était de faire des économies en attribuant des allocations inférieures, ou en supprimant l'accès aux allocations, aux personnes qui n'ont pas la charge d'une famille. Cette logique est issue d'une vision patriarcale, considérant que chaque famille possède un chef de ménage et un certain nombre de personnes à charge qui dépendent de son revenu. Cette vision est désormais dépassée et ne correspond absolument pas aux nouvelles structures familiales, ni aux cohabitations n'impliquant pas la famille. Pourtant le système n'évolue pas.

Nous ne décrivons pas ici l'historique, pourtant édifiant en matière de discrimination des femmes, de ce statut. Mentionnons seulement qu'à la création de notre système de sécurité sociale, il n'existait pas de statut de cohabitant·e à proprement parler⁴. Il est apparu en premier lieu en 1974, dans l'aide sociale pour les bénéficiaires du minimex (l'ancêtre du RIS), puis, à partir de 1981 et la hausse du chômage, il est étendu aux différentes formes de revenus de remplacement de la sécurité sociale, dans l'unique but de réaliser des économies budgétaires.

Il existe désormais 3 catégories d'allocataires : chef·fe de ménage, isolé·e et cohabitant·e. Chacune de ces catégories perçoit un montant différent d'allocations, comme illustré dans le tableau ci-dessous⁵. On peut constater deux choses :

- les cohabitant·es perçoivent des allocations nettement inférieures aux isolé·es (plusieurs centaines d'euros par mois)
- la plupart des minima sociaux, au statut isolé, sont situés sous le seuil de pauvreté.

Cette perte de revenus, liée aux conditions dans lesquelles habitent les personnes, entraîne un florilège de situations absurdes ayant de lourdes conséquences sur la vie de personnes qui sont souvent déjà en situation difficile.

| | Cohabitant·e | Isolé·e | Chef·fe de ménage |
|-----------------------|--------------|-----------|-------------------|
| Chômage (forfait) | 646,88 € | 1246,18 € | 1537,90 € |
| Incapacité (Mutuelle) | 1222,78 € | 1426,10 € | 1790,88 € |
| RIS | 743,76 € | 1115,67 € | 1507,77 € |
| ARR (handicap) | 744,02 € | 1116,03 € | 1508,24 € |
| GRAPA | 894,16 € | 1341,24 € | / |

Pour repère : le seuil de pauvreté en Belgique est de 1293,00 €/mois pour une personne isolée.

¹ Les personnes cohabitantes légales bénéficiant de revenus de remplacement sont, bien entendu, aussi concernées par le statut de cohabitant·e. Mais la cohabitation légale n'est pas nécessaire pour être considéré·e comme cohabitant·e par les instances de la sécurité sociale ou de l'aide sociale.

² Cela concerne les bénéficiaires du chômage, d'allocations d'insertion, d'allocations pour incapacité de travail (supérieure à 6 mois), du revenu d'intégration sociale, de la garantie de ressources aux personnes âgées (GRAPA), d'allocations de remplacement de revenu (situation de handicap).

³ Les conditions pour être considéré cohabitant·e varient en fonction de l'allocation. Le plus souvent, il faut vivre sous le même toit et régler « principalement en commun » les questions ménagères. Cette définition floue laisse place à une part d'interprétation qui engendre souvent des attributions erronées du statut à des allocataires ne bénéficiant pas d'une solidarité de la part de leurs cohabitant·es, en colocation par exemple.

⁴ Notons que des réductions de taux de remplacement et même des exclusions du droit au chômage existaient déjà, sur base d'une « sélectivité familiale ». De tous temps, les allocations attribuées aux femmes ont été inférieures à celles des hommes.

⁵ Montants au 1/05/2022. Les montants actuels peuvent avoir changé, mais le tableau permet d'illustrer la différence proportionnelle entre les différents taux.

POURQUOI REVENDIQUER LA SUPPRESSION DU STATUT DE COHABITANT·E ?

Parce qu'il est injuste. Il n'y a aucune raison que les choix de vie d'une personne impactent ses droits sociaux. L'accès à la protection offerte par la sécurité sociale est conditionné au versement de cotisations, proportionnelles au revenu. Les mêmes cotisations doivent ouvrir les mêmes droits, quelle que soit la situation.

Parce qu'il pousse à la fraude. Au vu des montants, il est, la plupart du temps, impossible de (sur)vivre dignement avec des allocations au taux cohabitant. Les bénéficiaires se retrouvent alors face à un dilemme : se déclarer cohabitant·e et plonger dans la misère ou frauder en déclarant vivre seul·e et plonger dans l'illégalité.

Parce qu'il engendre la méfiance vis-à-vis des institutions sociales. Pour s'assurer que chaque bénéficiaire qui perçoit des allocations au taux isolé·e ne cohabite pas, les différentes institutions réalisent des contrôles domiciliaires. Il s'agit pour les contrôleur·euses de constater l'isolement des personnes en inspectant leur logement, et en les questionnant. Ces contrôles, surprises pour certains, s'immiscent dans la vie privée de façon très intrusive et engendrent une insécurité juridique, vu le flou qui règne autour des conditions d'octroi du statut selon l'allocation.

Parce qu'il plonge des personnes dans la dépendance. Les cohabitant·es, privé·es de précieux revenus, dépendent de la solidarité familiale ou amicale pour assumer leurs besoins. Or cette solidarité est aléatoire et, lorsqu'elle est présente, engendre des relations dégradées. C'est bel et bien à la solidarité collective, via la sécurité et l'aide sociales, de garantir des conditions d'existence dignes et pas aux proches des bénéficiaires.

Parce qu'il détruit des vies familiales. Personne ne devrait être amené à vivre à l'écart de sa famille ou à demander à un enfant majeur, qui perçoit un revenu, de quitter le foyer familial pour éviter de perdre la moitié de ses allocations en perdant son statut d'isolé·e.

Parce qu'il est un frein à l'égalité de genres. L'existence de statuts différenciés entraîne un grand nombre de situations où le statut de chef·fe de ménage permet de meilleurs revenus à la famille, à condition que le·la partenaire renonce à son activité professionnelle ou à son indemnisation (en cas de chômage ou de temps partiel). Le plus souvent, ce sont des femmes qui sont contraintes à ce renoncement.

Parce qu'il aggrave le mal-logement. Parce qu'il restreint les formes modernes d'habitat collectif. Parce qu'il détricote la vie sociale des citoyen·nes. Parce qu'il empêche l'évolution des mœurs. Parce qu'il stigmatise les allocataires. Parce qu'il sanctionne financièrement des comportements pro-sociaux solidaires. Impossible de faire le tour de toutes les bonnes raisons de supprimer le statut de cohabitant·e en un dossier de trois pages.



MAIS EST-CE RÉALISTE DE CHANGER CE SYSTÈME ?

Peut-on vraiment techniquement et financièrement changer ce mode de fonctionnement ? Puisqu'il existe à la base pour des raisons budgétaires, c'est qu'il doit permettre de réaliser des économies...

« Pour supprimer le statut de cohabitant·e et relever les minima sociaux au seuil de pauvreté, il faudrait un budget d'environ 2,2 à 2,7 milliards d'euros. »

Techniquement, c'est tout à fait possible. Les crises récentes l'ont d'ailleurs démontré. Au plus fort de la crise du Covid-19, le statut a été suspendu pour quelques mois pour les bénéficiaires du chômage. Suite aux inondations, le statut a été suspendu pour permettre l'accueil des personnes sinistrées sans plonger les accueillant·es dans la précarité. Alors que la guerre se poursuit, des réfugié·es ukrainien·nes ont pu être hébergé·es chez des bénéficiaires de l'aide sociale de certains CPAS, sans impact sur leur statut isolé·e. Ces exemples illustrent bien que le statut de cohabitant·e est un frein à la solidarité et que les autorités ne s'y trompent pas lorsqu'il s'agit d'encourager cette solidarité.

Financièrement, il est bon de rappeler que la finalité des dépenses publiques est le bien-être collectif. Il ne faut pas non plus négliger les coûts engendrés par le statut de cohabitant-e : ceux directement liés aux contrôles domiciliaires, mais aussi ceux dérivés du renoncement aux soins de santé, ceux dérivés d'une baisse de l'activité économique liée à la baisse du niveau de vie, etc. Il n'existe pas d'étude récente à disposition pour chiffrer précisément le coût d'une suppression de ce statut. Néanmoins, des estimations⁶ permettent d'avoir une idée de l'ordre de grandeur des moyens à mobiliser. Pour relever les allocations des cohabitant-es aux taux d'isolé-e (donc supprimer le taux cohabitant-e) et relever les minima sociaux au seuil de pauvreté, il faudrait un budget d'environ 2,2 à 2,7 milliards d'euros.



Mais la question du coût est-elle centrale ? Non. Pour citer l'Abbé Pierre : « La politique, c'est savoir à qui on prend du fric pour le donner à qui ». C'est donc la question d'un modèle de société qui se pose. Mais que tout le monde soit rassuré, une société moins miséreuse est une société plus riche quoi qu'il arrive. Et si cette richesse gagnée, en qualité de vie plutôt qu'en dividendes, n'engendre pas de grosse plus-values industrielles, en boostant la production de SUV ou de balances connectées, est-ce une perte ou un gain pour l'humanité ?

UN HORIZON SUR LA CAMPAGNE

On entend ces derniers jours revenir l'argumentaire bien rôdé de la faillite wallonne en raison de dépenses publiques excessives. Et il y a fort à parier qu'il sera employé pour déplorer qu'on ne puisse pas se permettre une telle « dépense ». En parallèle, on considérera qu'un « investissement » supplémentaire de 10 milliards pour la défense est nécessaire ou qu'un partenariat public-privé est la meilleure façon de dépenser 1 milliard dans la construction et la gestion d'une prison gigantesque de 1200 places à Haren. Il serait temps de considérer que la protection sociale n'est pas une variable d'ajustement et qu'une réforme fiscale assurant l'égalité devant l'impôt et une meilleure progressivité de celui-ci financerait aisément une existence digne aux habitants de Belgique.

« La politique, c'est savoir à qui on prend du fric pour le donner à qui ». L'Abbé Pierre

Le montant de 2,7 milliards d'euros est élevé, mais en regard du budget total de la protection sociale, de 131 milliards en 2019⁷, on peut relativiser son importance. En outre, il ne faut pas oublier que les bénéficiaires d'allocations ne capitalisent pas, eux. Ils entretiennent donc l'activité économique par leurs dépenses, maintiennent l'emploi et permettent le développement de filières durables par leurs comportements de consommation. S'il fallait encore le préciser : le confort d'existence procuré par les revenus de remplacement (les fameux « pièges à l'emploi »), relève de la fabulation. Chaque euro investi dans la suppression du statut de cohabitant-e le serait dans un surcroît de bien-être.

Vous savez maintenant pourquoi le MOC s'est associé à Présence et Action Culturelle (PAC) pour mener cette campagne « Statut de cohabitant-e, 100% perdant-e ». Il faut que nos responsables politiques s'engagent également à porter cette revendication et qu'elle figure dans le prochain accord de gouvernement à la suite du scrutin de 2024.

Bonne nouvelle : le consensus sur la fin du statut est proche entre les partis francophones. Par contre, ce n'est pas encore le cas en Flandre. Il faut donc oeuvrer à tisser des alliances sur la question entre associations de part et d'autres de la frontière linguistique. Il faut aussi continuer à se faire entendre.

L'année 2023 sera le théâtre d'une série d'actions menées par un front associatif et citoyen que vous pouvez retrouver site internet stop-statut-cohabitant.be. La plateforme regorge de témoignages limpides et de ressources pour se saisir du sujet. Prenez le temps de signer la pétition et parlez-en autour de vous. Il n'y a de conquête sociale qui se soit gagnée sans mobilisation de masse, aussi quand vous verrez passer un appel à rassemblement, n'hésitez pas à le rejoindre !

De son côté, l'équipe du MOC Luxembourg s'organise pour venir à votre rencontre recueillir vos opinions et vos témoignages, sur les marchés d'Arlon (le 23/02) et de Virton (le 17/02). Nous porterons ensuite les revendications de la campagne lors de plusieurs événements. Restez alertes !

⁶ Évaluation par le Bureau fédéral du plan sur l'individualisation des droits sociaux par la suppression du statut de cohabitant (2019). Estimations de la cour des comptes dans un Avis sur la proposition de loi visant à relever certains minima sociaux et à individualiser les droits sociaux (2012).

⁷ Dépenses de prestations sociales, SESPRO